

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 07-10444 / 100666
UFA AG, 1070 Puidoux
production: salle de commande
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
9 H
20.08.2007–19.08.2010 (Nouveau permis)
- 07-10447 / 100820
Louis Morand et Cie SA, 1920 Martigny
local de distillation
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
6 H
22.08.2007–21.08.2010 (Renouvellement/modification)
- 07-10449 / 101678
Von Roll Infranet SA, 2830 Courrendlin
production: centrifugation, revêtement et «cubilot»
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
49 H
02.08.2007–01.08.2010 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 07-10384 / 100561
Hilcona Gourmet S.A., 1350 Orbe
boulangerie
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
24 H
08.08.2007–07.07.2010 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et du dimanche (Service de piquet) (art. 14 et 15 OLT 1)

- 07-10448 / 101678
Von Roll Infranet SA, 2830 Courrendlin
service de piquet pour les installations de production et le «cubilot»
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
2 H
02.08.2007–01.08.2010 (Nouveau permis)

Permis de travail pour les jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

- 07-10453 / 100326
ATI Stellram SA, 1196 Gland
service clients, comptabilité, stock central
besoins spéciaux de consommation
17 H, 16 F
20.07.2007–19.07.2010 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 07-10318 / 101549
Givaudan Suisse SA, 1214 Vernier
fabrication, purification de produits chimiques naturels
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
200 H
18.07.2007–17.07.2010 (Renouvellement/modification)
- 07-10330 / 101549
Givaudan Suisse SA, 1214 Vernier
centrale thermique et machines énergétiques
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
6 H
18.07.2007–17.07.2010 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et pour les jours fériés (art. 17, 19 et 20a LTr)

- 07-10336 / 100449
Plastag SA, 1312 Eclépens
halles de production: extrusion de tubes et profilés en matière synthétiques
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
21 H
25.07.2007–24.07.2010 (Renouvellement/modification)

Permis de travail du dimanche et de jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

- 07-10331 / 100507
LBG Hôtels Services SA, – Chailly-sur-Clarens
traitement du linge (lavage, repassage et conditionnement)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
12 H, 25 F
17.04.2005–16.04.2008 (Modification)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

- 07-10328 / 100299
Febex SA, 1880 Bex
fabrications chimiques (acides phosphoriques et dérivés)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
16 H
30.10.2005–29.10.2008 (Modification)

- 07-10332 / 108473
Reuters SA, 1222 Vézenaz
département «Network Operations»
besoins spéciaux de consommation
9 H
16.07.2006–15.07.2009 (Modification)
- 07-10337 / 100784
BASF Orgamol Pharma Solutions SA, 1902 Evionnaz
production & Finition: Halle 106 + Halle finition
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
24 H
01.01.2008–31.12.2010 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

7 août 2007

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail